



COMITÉ  
INTERNATIONAL  
OLYMPIQUE

# FEUILLE D'INFORMATION L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE MISE À JOUR – OCTOBRE 2009

## **L'ENVIRONNEMENT : UNE PARTIE INTÉGRANTE DE L'OLYMPISME**

Le CIO s'étant reconnu une responsabilité particulière envers la promotion du développement durable. Il considère l'environnement comme faisant partie intégrante de l'Olympisme, au même titre que le sport et la culture. Le CIO veille ainsi à ce que les Jeux Olympiques se déroulent dans des conditions qui prennent en compte de manière responsable les problèmes liés à l'environnement, et collabore avec les organisations et autorités publiques ou privées compétentes en vue de mettre le sport au service de l'humanité.

## **L'ENVIRONNEMENT DANS LA CHARTRE OLYMPIQUE**

Lors du Congrès olympique du Centenaire, Congrès de l'Unité, organisé à Paris en 1994, le CIO a reconnu l'importance de l'environnement et du développement durable. Aussi en 1996, a-t-il ajouté dans la Charte olympique un paragraphe sur la protection de l'environnement.

Le rôle du CIO est "d'encourager et soutenir une approche responsable des problèmes d'environnement, de promouvoir le développement durable dans le sport et d'exiger que les Jeux Olympiques soient organisés en conséquence." (Charte olympique, Chapitre 1, Règle 2, paragraphe 13, en vigueur au 7 juillet 2007).

## **MISSION DE LA COMMISSION SPORT ET ENVIRONNEMENT**

Créée en décembre 1995, la commission sport et environnement, que préside Pál Schmitt, membre du CIO depuis 1986, a pour rôle principal de conseiller la commission exécutive du CIO sur la politique à adopter par le CIO et le Mouvement olympique en matière de protection de l'environnement et de soutien au développement durable.

## **L'AGENDA 21 DU MOUVEMENT OLYMPIQUE**

Tenant compte des décisions adoptées en 1992 par le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro concernant l'Agenda 21, le Mouvement olympique a décidé d'établir son propre Agenda 21. Adopté en 1999 par la Session du CIO, cet Agenda a pour objectif d'encourager ses membres à participer activement au développement durable. Il présente les concepts fondamentaux et les actions générales à entreprendre pour atteindre cet objectif.

## **GUIDE DU CIO SUR LE SPORT, L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Ce guide a été élaboré par le CIO en collaboration avec les 35 Fédérations Internationales de sports olympiques pour aider les différents membres de la famille olympique à transformer les recommandations de l'Agenda 21 en actions et programmes concrets. Ce guide propose des outils méthodologiques et pratiques à la communauté sportive, basés sur les principes majeurs du développement durable. Il propose un moyen simple de passer de la théorie à des initiatives pratiques capables de changer les comportements et de comprendre les besoins et enjeux mondiaux en matière de protection de l'environnement, tout en tenant compte de la situation réelle dans les différents pays, laquelle découle de conditions géographiques, socio-économiques, culturelles et sportives diverses.



## **SENSIBILISATION ET ÉDUCATION**

Le CIO et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ont signé un accord de coopération en 1994 afin de mener diverses actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Le PNUE a notamment participé aux conférences mondiales du CIO sur le sport et l'environnement et aux séminaires régionaux organisés par le CIO ainsi qu'à la réalisation de documents d'information sur le sport et l'environnement, tels que l'Agenda 21 du Mouvement olympique. Le PNUE a également établi des relations de travail avec les comités d'organisation des Jeux Olympiques à Athènes (2004), Turin (2006) et Beijing (2008) afin de promouvoir les questions environnementales durant les Jeux. Un Mémoire d'accord a été signé entre le PNUE et Sochi 2014 en juin 2009.

La Conférence mondiale sur le sport et l'environnement réunit tous les deux ans des délégués et des partenaires du Mouvement olympique, ainsi que des représentants d'autres entités concernées, telles que gouvernements, organisations internationales et non gouvernementales, secteurs de l'industrie et du commerce, instituts de recherche, et les médias. Le but de ces conférences est d'évaluer régulièrement les progrès accomplis par le Mouvement olympique dans le domaine du développement durable, de donner une occasion d'enrichir les connaissances sur ces questions en partageant les expériences de différents secteurs de la société, de développer les politiques environnementales liées au sport et d'encourager la coopération à cet égard.

Des séminaires régionaux sont organisés en coopération avec la Solidarité Olympique, dont la mission est de planifier, d'organiser et de contrôler les programmes de soutien aux Comités Nationaux Olympiques (CNO). Les séminaires sont adaptés aux circonstances locales et visent à encourager davantage les CNO à utiliser le sport comme un outil pour le développement durable dans leurs pays. Ils sont également l'occasion de partager les expériences

concernant les initiatives appliquées par certains CNO et leurs commissions sport et environnement, à identifier les problèmes majeurs restant à résoudre et à obtenir l'engagement des CNO quant à des mesures et actions pertinentes à appliquer à un niveau national.

Disponible sur [olympic.org](http://olympic.org), le numéro de la Revue olympique de juillet/septembre intitulé "Le choix du vert" était axé sur comment le Mouvement olympique situe le sport en tant que facteur vital pour la protection de l'environnement et du développement durable.

## **DES JEUX RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**

Le CIO veille à ce que les Jeux Olympiques se déroulent dans des conditions manifestement soucieuses des questions environnementales.

Aussi collabore-t-il avec les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) ainsi que les autorités et les organisations compétentes, privées ou publiques.

Dans la procédure et le questionnaire à l'intention des villes requérantes et candidates à l'organisation des Jeux Olympiques ont été inclus des principes directeurs et prescriptions en matière d'environnement et de développement durable.

Les déclarations des villes candidates sont vérifiées par une commission d'évaluation qui comporte un spécialiste des questions environnementales nommé par le CIO.

Une fois élue, la ville est assistée dans ses préparatifs par la commission de coordination du CIO qui comprend également un spécialiste des problèmes d'environnement.

Pendant la tenue des Jeux, l'objectif poursuivi par le CIO est de réduire voire d'éviter les risques environnementaux et de maximiser les retombées et les opportunités positives de l'événement. Le but ultime étant de léguer un héritage positif des Jeux Olympiques à la ville.



hôte, à la région et au pays, où les retombées positives supplantent les impacts négatifs.

## ÉTUDE SUR L'IMPACT DES JEUX OLYMPIQUES : OGI

L'organisation des Jeux Olympiques a un impact significatif sur la ville hôte et sa population. Qu'il s'agisse de travaux d'infrastructure, comme les sites de compétition et l'amélioration des moyens de transport, ou de l'évolution de l'image d'une ville hôte, l'événement agit comme un catalyseur qui laisse une marque durable sur la ville, le pays hôte et sa population de par son influence économique, urbaine, sociale ou historique. Dans quelle mesure, avec quels résultats et quels avantages, cela est un débat de longue date.

Pour répondre à ces questions ainsi qu'aux besoins des COJO dans ce domaine, le CIO a mis en place une étude sur l'impact des Jeux (Olympic Games Impact : OGI) qui a pour principaux objectifs de mesurer l'impact général des Jeux Olympiques, d'aider les villes candidates et les futurs organisateurs des Jeux en leur transférant des conseils stratégiques tirés des Jeux Olympiques passés et actuels, ainsi que d'identifier les héritages potentiels et maximiser les bénéfices de leur édition des Jeux Olympiques.

Pour mesurer l'impact des Jeux Olympiques, il a fallu établir des outils concrets. Ainsi, plus de 100 indicateurs de recherche ont été établis, lesquels sont regroupés dans les trois domaines d'application internationalement reconnus du développement durable : le domaine économique, le domaine social et le domaine environnemental. Les indicateurs OGI couvrent des activités diverses et variées : celles qui sont le résultat direct de l'organisation des Jeux, telles que la construction des sites de compétition ou du village olympique, et celles qui sont une conséquence plus indirecte, telles que l'évolution des infrastructures de transport. D'autres indicateurs facilitent le suivi des données contextuelles au sein d'une ville hôte et de sa région, comme le taux de criminalité, la participation sportive ou encore la qualité de l'eau.

Depuis la réalisation de la première étude OGI en 2003, le CIO a demandé à tous les COJO d'effectuer cette étude. Les futurs organisateurs des Jeux sont informés par le CIO de l'étude OGI durant les diverses phases du processus de candidature. Actuellement, quatre COJO mènent l'étude : le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Beijing, le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Londres, le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Vancouver et le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Sotchi.

## QUELQUES INITIATIVES

### Sydney 2000

Parmi les principales réalisations en matière d'environnement, citons l'accès aux transports publics, l'utilisation de l'énergie solaire, le choix de bons matériaux de construction, le recyclage des déchets et l'économie d'électricité, la conservation de l'eau et la restauration des zones humides.

Entre 1998 et 2000, quatre millions d'arbres ont été plantés sur plusieurs sites du continent australien. Le comité d'organisation et l'agence de coordination olympique ont remporté le prix 2001 du PNUE (*Global 500 Roll of Honour Award*) pour leurs efforts en matière d'environnement.

### Salt Lake City 2002

Dans le cadre des programmes de plantation sur les sites et "Plant it Green: The Global Tree Race", plus de 100 000 arbres ont été plantés dans le Utah et plus de deux millions dans le monde. L'énergie récupérée de l'unité de réfrigération de la halle de curling a permis de chauffer les douches et les salles de bain du site. Ce système a utilisé de l'ammoniac qui ne détruit pas la couche d'ozone.

### Athènes 2004

À l'issue des Jeux, plus d'un million de grands buissons, 290 000 arbres et 11 millions d'arbrisseaux avaient été plantés à travers la capitale grecque. Des matériaux de construction respectueux de l'environnement ont été utilisés, des technologies énergétiques innovantes mises en oeuvre et une protection globale des ressources naturelles envisagée. Athènes 2004 a



élaboré une série d'initiatives et de programmes pour l'environnement, parmi lesquels :

- La conception d'un programme récréatif Éco-excursions, en coopération avec la Société hellénique pour la protection de la nature.
- L'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement et répondant aux exigences écologiques.
- La création de l'Alliance olympique de l'environnement dans le but d'instaurer une coopération et une concertation effectives entre les instances concernées et les parties prenantes et d'établir une procédure de prise de décision concluante (ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux publics ou le Service national de météorologie).

### **Turin 2006**

L'environnement était aussi un élément clé des Jeux Olympiques d'hiver de Turin. Le comité d'organisation (TOROC) fut le premier à obtenir à la fois la certification environnementale internationale ISO 14001 et la certification EMAS (équivalent européen) pour ses systèmes et programmes environnementaux.

Le TOROC a par ailleurs mis en place le programme HECTOR (**HE**ritage **C**limate **TOR**ino) qui visait à sensibiliser la population aux changements climatiques et à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites durant les Jeux Olympiques d'hiver de 2006 par des investissements financiers dans des programmes de reboisement, d'indépendance énergétique et d'utilisation de sources d'énergie renouvelables.

Parmi les autres mesures prises par le TOROC : contrôles environnementaux des chantiers de construction des sites et vérification de l'écocompatibilité des sites temporaires. Le TOROC a également instauré un système d'évaluation environnementale stratégique pour la planification et le contrôle des activités durant les Jeux. Il a non seulement établi des directives concernant l'application des standards EMAS à toutes les épreuves sportives, mais aussi des critères d'approvisionnement écologique pour les fournisseurs et un système de reconnaissance

L'environnement et

le développement durable / Octobre 2009

pour les sponsors qui s'engagent sur le plan environnemental.

### **Vancouver 2010**

Au cours de la procédure de candidature de Vancouver pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2010, la société à but non lucratif "Legacies Now 2010" a été créée. L'objectif de cette entité était de léguer davantage que des "briques et du mortier" aux populations hôtes. La mission de la société est "de travailler en partenariat avec les organisations communautaires, les ONG, le secteur privé et tous les échelons du gouvernements pour mettre en place un héritage durable dans les domaines des sports et des loisirs, de l'art, de l'alphabétisation et du bénévolat. Assister activement les communautés à identifier et élaborer des initiatives sociales et économiques uniques et intégratives en vue des Jeux, Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2010 et au-delà."

### **London 2012**

Londres 2012 a placé le développement durable au coeur de sa candidature. Une vision illustrée par le projet "Towards a One Planet Olympics" (Vers une planète olympique), inspiré du concept du WWF/BioRegional "One Planet Living®" (Une planète vivante®).

La vision de Londres pour une "planète 2012" est concentrée sur cinq domaines principaux :

- lutte contre le changement climatique
- réduction des déchets
- renforcement de la biodiversité
- promotion de l'intégration
- promotion d'une vie plus saine

### **Sochi 2014**

Relevant les défis de développement durable, Sochi 2014 a développé une stratégie écologique et un Plan Général Fonctionnel incorporant des éléments suivants :

- normes verte dans développement des sites Olympiques
- utilisation de sources d'énergie alternatives



- neutralité carbonique
- zéro déchets.

## VILLE CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE SPORT ET L'ENVIRONNEMENT

Après Lausanne en 1995, Koweït en 1997, Nagano en 1999, Rio de Janeiro en 2001, Turin en 2003, Nairobi en 2005, Beijing en 2007, la 8<sup>e</sup> Conférence mondiale sur le sport et l'environnement organisée conjointement par le CIO et le comité d'organisation des XXI<sup>es</sup> Jeux Olympiques d'hiver (COVAN) s'est tenue en mars 2009 à Vancouver.

Sur le thème principal "Innovation et Inspiration – Le sport au service du changement", l'édition 2009 de la Conférence mondiale reconnaît le pouvoir du mouvement sportif pour déclencher des solutions innovantes face aux défis qu'il doit relever et inciter les populations à œuvrer pour un monde plus durable.

Les délégués représentant le Comité International Olympique, les Comités Nationaux Olympiques, les Fédérations Internationales de sport, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres agences du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, les comités d'organisation des Jeux Olympiques, les villes requérantes, les Olympiens, le Comité Internationale Paralympique, les partenaires et autres membres du Mouvement olympique, les organisateurs d'événements sportifs et de loisir et les fabricants d'articles de sport ont formulé les conclusions et recommandations spécifiques suivantes :

### **1. Les Comités Nationaux Olympiques (CNO) jouent un rôle de plus en plus important dans la mobilisation du monde sportif en faveur du développement durable**

• Il est évident que les CNO doivent relever différents défis en matière d'environnement au sein même de leurs pays respectifs. Il est néanmoins essentiel qu'ils reconnaissent le rôle primordial d'intermédiaire qu'ils jouent dans les actions à mener en faveur du développement durable au sein du Mouvement olympique.

• Les CNO sont encouragés à parfaire leurs connaissances des programmes, des pratiques et des héritages des comités d'organisation des Jeux Olympiques ainsi que les propositions et les objectifs des villes candidates. Il est recommandé que les CNO prennent contact avec des partenaires nationaux et étrangers pour mener des projets spécifiques au sein de leurs communautés et qu'ils envisagent aussi la possibilité d'inclure dans leurs contrats des dispositions pour promouvoir des actions durables.

• Les CNO sont invités à créer des partenariats avec les autorités publiques nationales afin de mettre en œuvre des projets environnementaux spécifiques.

### **2. Les Fédérations Internationales de sports jouent un rôle clé pour défendre la durabilité au sein des organisations sportives du monde entier**

• Chaque Fédération Internationale est encouragée à adopter une politique et un programme de soutien afin de favoriser les principes de durabilité par le biais de son sport et promouvoir ces principes auprès des fédérations nationales de sports.

### **3. Les COJO sont une source d'innovation majeure en matière de planification, livraison et héritage des installations et manifestations sportives**

• Les exemples donnés par les COJO et les villes candidates devraient être étudiés par d'autres parties prenantes du monde sportif pour une éventuelle mise en place dans le cadre de leurs propres programmes et à une échelle jugée pertinente.

• Les COJO ont les compétences nécessaires pour utiliser les dernières innovations et technologies afin de créer et promouvoir des Jeux de haut niveau en matière de durabilité et d'héritage.

• Le partage et le transfert des meilleures pratiques sont primordiaux pour s'assurer que la durabilité des Jeux Olympiques et Paralympiques ne cesse de progresser.

• Les Jeux sont une occasion unique de sensibiliser le monde à la question de l'environnement. Ils proposent une nouvelle approche à une communauté et instaurent un "code vert", permettant ainsi l'établissement de nouvelles normes de qualité au niveau local.



---

#### **4. Les sponsors du Mouvement olympique continuent à jouer un rôle précieux dans l'organisation de manifestations sportives qui profitent à la fois au sport, à la communauté et aux sponsors**

• La Conférence encourage les sponsors du Mouvement olympique à partager avec la famille olympique leurs pratiques et technologies en matière de durabilité et à canaliser les ressources disponibles à des fins pédagogiques afin de mieux sensibiliser aux questions environnementales et mobiliser la jeunesse. **Les organisations communautaires** sont une composante essentielle des activités sport et environnement. Elles sont effectivement au centre de la communauté et peuvent promouvoir l'engagement au niveau local, l'innovation, l'inspiration et la diffusion des meilleures pratiques. **Les athlètes** sont des modèles importants. Leur engagement à promouvoir la question de la durabilité peut influencer et encourager le reste de la communauté, et plus particulièrement les jeunes, à agir.

La Conférence s'est achevée avec ces mots prononcés par un athlète participant :  
**"Aucun esprit n'est plus créatif que celui d'un jeune. Personne n'est plus à l'écoute de l'environnement que les jeunes."**

---

#### **IMPRESSUM**

**L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Octobre 2009

---

Une publication du

Pour plus d'informations, contacter :



COMITÉ  
INTERNATIONAL  
OLYMPIQUE

Château de Vidy,  
1007 Lausanne,  
Suisse

Centre d'Études Olympiques  
Tél. +41 21 621 63 18  
Fax +41 21 621 67 18  
[studies\\_centre@olympic.org](mailto:studies_centre@olympic.org)